

CRISE SANITAIRE CORONAVIRUS

Etude des conditions de conduite des visites de sécurité dans les établissements recevant du public

Membres des commissions de sécurité ERP/IGH

Quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés :

→ **Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit** : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.

Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

→ Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.

→ Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.

→ Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

Identification de la situation de travail et des risques lors du déroulement d'une visite de sécurité

Le cadre du déroulement normal d'une visite de sécurité ERP combine plusieurs critères permettant d'analyser le risque et de décider des mesures de prévention à mettre en œuvre, point par point.

Parmi les critères susceptibles d'augmenter fortement le risque de transmission du coronavirus durant une visite de sécurité, on peut noter :

- Présence supérieure à une minute sur un même lieu,
- Possibilité de contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux ou d'un éternuement,
- Possibilité de contact direct à moins d'un mètre lors d'une discussion (même sans toux) de plus de 15 minutes en l'absence de mesures de protection,
- Difficulté possible à se laver très souvent les mains.

Décision des mesures de prévention

Les situations d'exposition physique vécues lors d'une visite de sécurité dans les établissements recevant du public amènent à la nécessité de mettre des mesures de prévention en place.

Avant de disposer de gel hydro alcoolique, comme pour tout risque, ces mesures doivent d'abord être collectives et organisationnelles.

Conformément au document du ministère du travail et compte tenu que la durée moyenne d'une visite de sécurité est de deux heures, il convient d'admettre que les contacts entre les différents participants à ce type de réunion soient qualifiés de prolongés et proches.

Cette qualification conduit à considérer que les mesures "barrière" doivent être complétées par d'autres mesures à adapter au cas par cas comme *par exemple par l'installation d'un zonage au sol, le nettoyage des surfaces amenées à être en contact avec les participants aux commissions de sécurité...*

1. PRÉPARER

→ **Fixer les conditions de déroulement de la visite avec l'exploitant :**

- **Prendre contact** au minimum deux jours avant la visite de sécurité avec l'exploitant pour identifier avec lui les conditions qui garantissent la sécurité des membres de la commission de sécurité.
- **Exiger le respect** des conditions de sécurité sanitaire pour la tenue de la commission de sécurité avec notamment la présence du minimum de personnel, dont impérativement la personne responsable, la mise à disposition d'un lieu adapté à la réunion (salle avec 4 m² /personne au moins, espace à l'air libre sous abris ou non, hall, réserve ...). Dans l'hypothèse, où les locaux ne permettent pas le respect des règles de distanciation, il conviendra de limiter le nombre de personnes et de procéder au besoin à un roulement dans le respect des règles « barrière ».
- **Demander le report de la visite de sécurité notifié sur un procès-verbal de carence** si les conditions de sécurité contre le risque coronavirus ne sont pas respectées sur site (distanciation sociale, coactivité...)

→ **Evaluer les risques possibles d'exposition à toutes les étapes de la visite de sécurité :**

- Usage de matériels
- Type de locaux partagés,
- Conditions d'accueil des membres de la commission de sécurité sur site,
- Parcours de la visite sur site
- Mode de visualisation des documents...

→ **Préparer les conditions de contrôle des rapports de vérification réglementaires et registre de sécurité :**

- **Demander** à l'exploitant l'envoi en amont de la visite de sécurité et par voie numérique les documents nécessaires à la commission afin d'éviter leur consultation sur place
- **Exiger la rédaction** d'un document de synthèse notifié par l'exploitant reprenant la liste de contrôles réalisés, la date d'exécution, les coordonnées de l'organisme de contrôle ou technicien compétent, la liste des observations...
- **Exiger l'envoi par mail** du document de synthèse, des copies des pages du registre de sécurité et les rapports de vérification réglementaire sous la forme dématérialisée
- **Proposer** la projection des documents à partir d'un vidéo projecteur, en cas d'impossibilité d'envoi sous la forme dématérialisée
- En dernier recours, si les options listées ci-dessus ne peuvent être tenues, **demandez la mise à disposition de gants jetables et la remise en main propre** d'une enveloppe fermée contenant les rapports de vérification réglementaire, les copies des pages du registre de sécurité, le document de synthèse reprenant la liste de contrôles réalisés, la date d'exécution, les coordonnées de l'organisme de contrôle ou technicien compétent, la listes des observations

→ **Préparer et organiser vos déplacements sur site :**

- **Faites-vous attribuer** dans la mesure du possible un véhicule par membre de la commission de sécurité. Si le véhicule est multi-utilisateurs, nettoyez les clés et l'intérieur du véhicule avant chaque utilisation et aérez l'habitacle régulièrement.
- **Evitez le transport de plusieurs personnes** dans un même véhicule. En cas d'impossibilité, respectez les mesures de protection liées au covoiturage (port de masques, distanciation sociale, aération, désinfection...)

→ **Préparer le matériel nécessaire à la visite de sécurité :**

- **Privilégier l'utilisation des outils numériques** (ordinateur, Visio-projecteur...) pour réduire les transferts et manipulations papier
- **Dotez-vous de vos outils individuels** (Pc portable, tablette, stylo, téléphone...)

- **Se doter d'un masque** de protection et d'un flacon de gel hydro alcoolique, une paire de gants jetables.
- **Mettre en place une organisation du travail adaptée :**
 - **Limiter** au maximum les déplacements nécessitant de prendre une pause afin de se restaurer et aller aux toilettes.
 - **Préparer et emporter** autant que vos propres repas.
 - **Limiter le nombre d'aller/retour** des Préventionnistes et membres de la commission au bureau pour l'approvisionnement en matériel
 - **Limiter au maximum les contacts** lors des retours visites de sécurité
- **Anticiper les conditions d'accueil de la commission de sécurité sur site et partager un protocole de visite de sécurité avec l'exploitant**
 - **Identifier l'éventuel référent COVID-19** du lieu d'accueil ou le contact chargé de l'accueil et de l'accompagnement des membres de la commission de sécurité (coordonnées téléphoniques)
 - **Lister les locaux/lieux** auxquels auront accès les membres de la commission de sécurité et les conditions d'accès.
 - **Se faire préciser les nouvelles règles d'accès**, d'accueil et d'accompagnement applicables sur le site (mesures d'hygiène, distanciation sociale, usage des locaux, nettoyage des surfaces, mise à disposition de moyens de lavage des mains, mise à disposition et fonctionnement des équipements ou moyens de secours à tester/contrôler ou vérifier...
- **Elaborer un plan de visite de sécurité en collaboration avec l'exploitant**
 - Définir le parcours de la visite en fonction des locaux et de la présence du public
 - Arrêter le nombre et le type des essais qui faudra réaliser et prenant garde de préciser le nom du préposé et les matériels nécessaires.
 - Convenir avec l'exploitant des conditions de déclenchement de l'alarme pour éviter les rassemblements qui ne respecteraient pas les règles de distanciation.

2. RÉALISER

Faites vérifier sur le site que toutes les mesures de prévention et protocole d'intervention sont mis en œuvre.

A défaut, exiger de l'exploitant le respect des conditions de sécurité avant de rentrer dans l'établissement.

- **Eviter tout contact physique direct ou indirect avec le personnel du site d'accueil :**

- **Téléphoner** à la personne contact préalablement identifiée pour annoncer votre arrivée.
- **Exclure** les rencontres non indispensables à la tenue de la visite de sécurité.
- **Limiter** la participation à la visite de sécurité au strict minimum de personne.
- **Respecter** la distance d'au moins 2 m durant toute la visite de sécurité ou alors porter votre masque ou une autre protection équivalente
- Pour toute consultation de documents sous forme papier sur site, **demander** qu'ils soient déposés dans une enveloppe à votre attention.
- **Nettoyer les mains** avant et après la visite de sécurité ainsi qu'après toute manipulation d'objet, documents ou de contact direct avec des surfaces non désinfectées.

- **Limiter les signatures de documents sur place** ; Privilégier autant que possible, les échanges de documents à posteriori et par voie dématérialisée. Lorsque cela est impossible, utiliser votre propre matériel (stylo...)

- **Faites nettoyer les équipements de travail et les matériels avec lesquels les membres de la commission de sécurité seront en contact durant la visite de sécurité**

- **Privilégier l'envoi de documents** (procès-verbal de visite et compte rendu de visite...) par voie dématérialisée

3. VÉRIFIER

- > **Conduire la visite de sécurité à l'aide d'une check-list en respectant autant que possible le parcours défini au préalable.**

- > **Faites réaliser les essais convenus au préalable avec l'exploitant et ceci en prenant soin que les membres de la commission ne touchent aucun organe de commande.**

- > **Faites déclencher le système l'alarme en s'assurant que l'exploitant ait tout prévu pour que le rassemblement se passe dans de bonnes conditions et respecte scrupuleusement les règles de distanciation et du port de masque.**

